

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

**Présents :** François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Pascale AUGUET-OTTAVY, Corine GUIGNON, Nicolas BAGNIS, Michel REZK, Sandrine BUIRON, Laurent DENIS, Marie MEYER, Jean-Christophe CHAUTARD, Aurélie COURANT, Céline PELLISSIER, Karine CACHELEUX, Marie BECART, Philippe VERCHER, Hervé FOURNEL

**Absents excusés :** Cécile AUTRAN (pouvoir à C. TANZI), Sara SUSINI (pouvoir à J. BERENGER), Timothée KOENIG (pouvoir à N. BAGNIS), Isabelle DERBES (pouvoir à F. CAVALLIER)

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Aurélie COURANT

---

PRESENTS :	19	VOTANTS :	23
------------	----	-----------	----

---

En ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite une nouvelle fois le huis-clos pour ce conseil municipal, compte tenu de la crise sanitaire.

1/ Le procès-verbal du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### **2/ Instauration de la séance du conseil municipal à Huis-Clos :**

Monsieur le Maire propose d'instaurer, en application des dispositions du CGCT et notamment de l'article L 2121-18, le huis-clos pour la séance du présent conseil,  
**adopté à l'unanimité**

### **3/ Renouvellement des tarifs ALSH 2021 :**

Monsieur le Maire propose au conseil de reconduire les tarifs de l'ALSH de 2020 pour l'exercice 2021 conformément au tableau ci-dessous :

<b>TARIFS ALSH de CALLIAN 2021 – VACANCES ET MERCREDI</b>			
<b>QUOTIENT FAMILIAL CAF</b>	<b>Tarif pour 1 enfant En € Pour une journée</b>	<b>Tarif par enfant pour 2 enfants en € Pour une journée</b>	<b>Tarif par enfant pour 3 enfants en € Pour une journée</b>
Inférieur à 300 €	3.00	2.70	2.50
Inférieur à 500 €	4.00	3.70	3.50
De 501 à 650 €	5.00	4.70	4.50
De 651 à 800 €	7.00	6.70	6.50
De 801 à 950 €	9.00	8.70	8.50
De 951 à 1100 €	11.00	10.70	10.50
De 1101 à 1250 €	13.00	12.70	12.50
Supérieur à 1250 €	15.00	14.70	14.50
<b>TARIFS ALSH DU MERCREDI EN DEMI JOURNEE</b>			
Inférieur à 300 €	1.50	1.35	1.25
Inférieur à 500 €	2.00	1.85	1.75

De 501 à 650 €	2.50	2.35	2.25
De 651 à 800 €	3.50	3.35	3.25
De 801 à 950 €	4.50	4.35	4.25
De 951 à 1100 €	5.50	5.35	5.25
De 1101 à 1250 €	6.50	6.35	6.25
Supérieur à 1250 €	7.50	7.35	7.35
<b>TARIFS JOURNEES SPECIFIQUES (randonnées, raquettes...)</b>			
01Chaque famille devra payer un montant fixe de 5 € plus le montant correspondant à leur quotient familial.			

**adopté à l'unanimité.**

**04/ Demande de subvention au Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'aménagement du Territoire (FRAT) :**

Monsieur le Maire informe le conseil que les subventions accordées aux communes par la Région au titre du FRAT concernent la rénovation des bâtiments communaux situés en centre bourg.

Le projet de rénover l'église est donc le plus pertinent.

Il propose par conséquent de solliciter des subventions de la Région au titre du FRAT 2021, pour les travaux de confortement de la toiture de l'église Note Dame de l'Assomption ainsi que de la remise aux normes du circuit électrique.

Il ajoute que le clocher a été rénové il y a quelques années et que plusieurs autres tranches de travaux sont à prévoir.

**adoptée à l'unanimité.**

**05/ Liste des marchés à procédure adaptée attribués en 2020 :**

Monsieur le Maire rappelle que conformément au code de la commande publique, il convient d'approuver le tableau ci-dessous concernant les marchés attribués en 2020,

INTITULE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE	Attribué le	MONTANT DU MARCHÉ
<b>E</b>			
<b>SERVICES</b>			
<b>2020/001</b> : prestations liées à la révision du PLU	Cabinet CITADIA 45, rue Gimelli 83000 TOULON	14/12/2020	54 700.00 € HT
<b>2020/002</b> : Nettoyage des locaux de l'école maternelle et élémentaire et divers bâtiments communaux	Système Alsacien Services 40, rue Jean Monnel 68200 MULHOUSE	14/12/2020	52 062.00 € HT/ annuel

**adoptée à l'unanimité**

**06/ Bilan annuel des acquisitions et cessions mobilières et immobilières pour l'année 2020 :**

Comme le stipule le CGCT, Monsieur le Maire fait état des cessions et acquisitions effectuées au cours de l'exercice 2020, conformément à la liste ci-dessous :

**CESSIONS :**

- Moulin à Farine, parcelles G 210 et G 1789, lieu-dit les « Hauts Moulins » à la SARL NILAU et à la SARL NJ, au prix de 130 000 €.
- Véhicule MERCEDES immatriculé 7716 XE 83, à Monsieur Anthony GARNHAM, au prix de 1 500 €.

**adopté à l'unanimité.**

**07/ Délibération de principe pour la prise en charge des frais liés aux fêtes et cérémonies pour l'exercice 2021 :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de dresser la liste des fêtes et cérémonies, énumérées ci-dessous, qui devront être imputées sur le compte 6232 :

- Cérémonie des vœux
- Cérémonies commémoratives (30 avril, 8 mai, 8 juin, 18 juin, 14-15 août, 11 novembre, 5 décembre),
- Fête Nationale (14 juillet)
- Fêtes locales (Ste Maxime, St Donat),
- Festival du Violoncelle,
- Quatuors à Cordes,
- Festiv'art de rue
- Les Olivades
- Fête de l'Andouillette
- Marchés potiers
- Jumelage

Corine GUIGNON propose d'ajouter le festival du livre des écoles prévu au mois d'avril, si la situation sanitaire le permet.

Madame PELLISSIER demande si les fêtes de Noël sont éligibles ?

Monsieur le Maire répond que ce sont les associations qui organisent ces manifestations qui sont subventionnées par la mairie.

**adoptée à l'unanimité.**

**08/ Participation à l'ODEL VAR :**

Monsieur le Maire propose de maintenir pour l'exercice 2021, la participation de la commune aux séjours de l'ODEL VAR, selon le barème ci-dessous :

- . Pour un séjour inférieur ou égal à 17 jours : 50 €
- . Pour un séjour de 18 jours et plus : 75 €

Madame BUIRON demande des précisions sur l'ODEL VAR.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une association qui organise des colonies de vacances.

**adoptée à l'unanimité.**

**09/ Subvention exceptionnelle à l'Union Economique du Pays de Fayence (UEPF) :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'UEPF est une association qui prend des initiatives visant à soutenir l'économie locale.

De ce fait, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de verser une subvention exceptionnelle à l'UEPF d'un montant de 500 € pour les actions visant à soutenir les commerces dits « non-essentiels », dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons.

**adoptée à l'unanimité.**

**10/ Subvention exceptionnelle à l'association « Aviron St Cassien » :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association « Aviron St Cassien » pour le financement des déplacements à diverses compétitions.

Il rappelle qu'une athlète faisant partie de cette association participera aux championnats du monde et aux jeux paralympiques de Tokyo.

**adoptée à l'unanimité.**

**11/ Versement d'une subvention à la coopérative scolaire :**

Monsieur le Maire propose de verser par anticipation une subvention de 7 500 € à la coopérative scolaire permettant de financer les projets à venir, et notamment des voyages au profit des élèves.

Cette subvention pourra être adaptée aux besoins réels si les voyages ne peuvent être organisés.

**adopté à l'unanimité.**

**12/ Amendes de police 2021 :**

En préambule, Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas du montant des contraventions établies par le service de la police municipale calliannaise.

Il s'agit d'un fond de péréquation collecté au niveau départemental et qui sert à financer des travaux visant à sécuriser les voies communales.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions au titre de ce fond, pour la mise en sécurité d'une partie du chemin des Granges.

**Adoptées à l'unanimité.**

### **13/ Renouvellement d'une convention d'occupation de terrains situés à Fontante :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que deux des trois conventions concernant des associations exerçant leur activité à Fontante ont déjà été reconduites :

- Airsoft
- Aéromodélisme

La question de la reconduite de la convention relative au motocross avait été reportée.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette convention précaire et révocable qui permet d'éviter le développement de pratiques illégales.

Michel REZK indique que le PIDAF organise des travaux dans ce secteur pour lutter contre l'incendie. 400 000 € ont ainsi été dépensés pour remettre en état les pistes qui avaient été dégradées.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de proposer une période probatoire à cette association.

Madame BUIRON évoque également la pratique du motocross dans la zone du Haut Défens à proximité de la centrale photovoltaïque.

**adopté par 22 voix pour et 1 abstention (Michel REZK)**

### **14/ Maintien de la gratuité du service public du transport scolaire pour les familles :**

Monsieur le Maire propose de rembourser des sommes avancées par les familles à la REGION, pour 6 élèves supplémentaires empruntant les transports scolaires.

Le but étant de maintenir la gratuité de ce service public pour les familles.

**adopté à l'unanimité.**

### **15/Dérogation au repos dominical :**

Monsieur le Maire propose, en application de l'article L 3132-21 du Code du Travail, de déroger au repos dominical pour l'ensemble des établissements de vente au détail des biens et services, jusqu'à la fin du mois de février 2021 dans ce contexte de crise sanitaire.

**adoptée à l'unanimité.**

### **16/ Cession d'une partie de la parcelle G 390 :**

Cette délibération est ajournée, afin d'apporter des précisions supplémentaires aux élus.

### **17/ Avancements de grades :**

Monsieur le Maire propose de supprimer et de créer un poste au service administratif et un poste au service technique pour permettre à ces agents de bénéficier d'un avancement de grade.

**adoptés à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur le Maire regrette qu'en raison de la crise sanitaire les membres du conseil municipal des jeunes n'aient pas pu être présents ce soir.

Monsieur le Maire tient à remercier ces jeunes pour le temps consacré car cela fait chaud au cœur de voir ainsi des enfants s'intéresser à la chose publique.

B/ Monsieur le Maire revient sur le droit individuel à la formation des élus et du reliquat qui est à leur disposition.

En effet, chaque élu dispose d'un droit annuel à la formation de 20 heures. La commune dispose d'un reliquat de 600 heures pour les élus sortants en attente de la validation par la cour des comptes.

Monsieur le Maire ajoute qu'un catalogue des formations disponibles sera transmis aux élus.

C/ Madame BECART propose d'installer des chicane pour faire ralentir les automobilistes chemin des Touars et route de Saint-Cézaire.

D/ Madame BECART demande si l'arrêt de bus des Touars sera déplacé.

Monsieur BERTIN répond qu'on fait le nécessaire pour qu'il ne soit pas déplacé, mais il faut qu'il soit sécurisé.

E/ Monsieur DENIS indique avoir constaté qu'un camion « snack » installé sur une parcelle du giratoire de Tire Bœuf sur la commune de Tourrettes, déverse des eaux « usées » dans la nature.

F/ Nicolas BAGNIS revient sur la dangerosité de l'arrêt de bus situé sur la RD 562 à proximité du chemin des Maures.

Monsieur le Maire prend acte de cette remarque judicieuse et s'engage à contacter les services du Département et ceux de la Région pour sécuriser cet endroit.

G/ Madame PELLISSIER regrette que les automobilistes roulent trop vite chemin des Maures.

Monsieur BERTIN indique que l'installation de panneaux de limitation de vitesse à « 30 » est en cours.

H/ Madame PELLISSIER fait part de l'inondabilité au début du chemin des Maures en raison de la présence d'un bourrelet.

Monsieur BERTIN précise qu'il connaît bien la question et qu'il cherche une solution.

I/ Monsieur REZK propose d'organiser une réunion avec les usagers de l'arrêt de bus du Chemin des Maures.

Monsieur ANTONINI ajoute que nous pourrions solliciter du Département l'installation d'un feu tricolore à bouton poussoir aux horaires de passage du bus.

J/ Madame BUIRON évoque la dégradation du sentier qui devient dangereux au Bas Défens.

Monsieur le Maire se propose de contacter la communauté de communes à ce sujet.

K/ Monsieur le Maire revient sur la jurisprudence du TA de Montpellier qui donne à la commune la satisfaction d'avoir eu raison intellectuellement dans la procédure qui a opposé les communes de Tanneron, Tourrettes et Callian, à la CCPF au moment du transfert de la compétence eau et assainissement.